

**RÈGLEMENTS COURSE**  
**PARIS EGLISES TOUR**  
**28 avril 2024**

**1/ RÈGLEMENT DE LA COURSE DES 10 KM**  
**HOLY GAMES "PARIS EGLISES TOUR"**

Art.1 : Organisation : l'Association HOLY GAMES organise le dimanche 28 avril 2024 les "10km HOLYGAMES - PARIS EGLISES TOUR", course inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme sur un parcours urbain de 10 km.

Art.2 : Participation : Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés, hommes, femmes et jeunes, nés en 2008 ou avant, et limitée à 800 participants.

Art.3 : Aptitude médicale: Seul sera autorisé à participer, sur présentation de justificatifs, tout coureur :

- Titulaire d'une Licence compétition, santé loisir option Running, Pass' running délivrée par la FFA ;
- Titulaire d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, ou la FSGT ou l'UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention «apte à l'athlétisme en compétition» avec autorisation médicale ;
- Non licencié titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. Les justificatifs sous forme dématérialisée sont acceptés.

Art.4: Chronométrage : Réalisé par la société OXYBOL par puce électronique intégrée au dossard personnalisé au fur et à mesure des arrivées.

Art.5: Inscriptions :

par internet : Inscription et paiement sécurisé sur le site Oxybol.fr, ouverte jusqu'au samedi 27 avril 2024 midi.

Paiement par carte bancaire uniquement.

Art.6 : Réception des dossards :

Remise des dossards organisée au presbytère de la Madeleine les

- mardi 23/04/2024 de 18h à 19h30,
- jeudi 25/04/2024 de 18h à 19h30

- samedi 27 avril 2024 de 10h00 à 16h00.

**Dossard obligatoirement visible en permanence pendant l'épreuve.**

Art. 7 : CNIL — Droit à l'image : les informations délivrées par les athlètes sont traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6-1-1978— l'athlète autorise expressément les organisateurs et leurs ayant-droits, tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous supports et documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier pour la durée la plus longue autorisée par la loi.

Art. 8 : Assurance: Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une assurance souscrite par HOLY GAMES. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement (R.C.). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art.9 : Sanction sportive : La mise hors course d'un concurrent peut être décidée, par l'organisateur, pour raison médicale dûment constatée ou infraction au présent règlement. Exclusion possible de la course de toute personne non porteuse d'un dossard apparent.

Art. 10 : dispositions diverses :

- Ravitaillement : à mi-parcours (Parvis Notre Dame des Victoires) et en fin d'épreuve (Parvis église de la Madeleine).
- Assistance médicale : assurée par une délégation de l'Ordre de Malte
- Sécurité du parcours : assurée par des commissaires signaleurs de la société de sécurité STAND UP, des fonctionnaires de Police et des bénévoles.
- Tous véhicules à roues ou à roulettes sont interdits sur le parcours.
- Départ : favorisé pour les coureurs justifiant de performances réellement accomplies.

Art. 11 : Récompenses : Les coureurs les plus méritants pourront recevoir un lot particulier, tous les participants pourront conserver leur T-shirt "HOLY GAMES".

Art. 12 : Annulation de l'épreuve — Non-participation — blessures : Dans le cas où l'épreuve viendrait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué ni indemnité perçue. Conformément

aux usages unanimement admis et reconnus, dans le cas de la personne inscrite qui ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements sont conservés par l'organisateur et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement quelle que soit la raison de sa non-participation.

Art.13 : Acceptation : Dès lors qu'il a procédé à son inscription à l'épreuve, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. La somme de 10 (dix) euros sera demandée à chaque coureur pour financer la production d'un T-shirt HOLYGAMES et participer à la course. Il servira également à acheter des places pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, dans le cadre du projet solidaire monté par l'équipe JO Paris 2024 & Eglise Catholique. Ces places seront offertes à des personnes en précarité ne pouvant acheter de billets pour assister aux JOP de Paris 2024.

Art.14 : Renseignements divers :

HOLY GAMES : 10 rue du Cloître Notre Dame 75 004 Paris

Directeur course et marche : Christophe Martin, Oxybol

suivi inscription en ligne : [Oxybol.fr](http://Oxybol.fr)

Départ de la marche : 8h45

Remise des récompenses :  
10h15 sur le parvis de l'église de la Madeleine. 75008 Paris

(Messe à 10h30 à la Madeleine)

## **2/ RÈGLEMENT DE LA MARCHÉ DES 5 KM HOLY GAMES "PARIS EGLISES TOUR"**

Art.1 : Organisation : l'Association HOLY GAMES organise le dimanche 28 avril 2024 la marche "5 km HOLYGAMES - *PARIS EGLISES TOUR*".

Cette marche sur un parcours urbain de 5 km n'a pas le caractère d'une épreuve sportive, et n'est inscrite sur aucun calendrier d'athlétisme ou de fédération sportive.

Art.2 : Participation : Cette marche, limitée à 500 participants, est accessible à tous, y compris en fauteuil roulant et joëlette, sous réserve d'inscription préalable ; celle-ci sera gratuite

Art.3 : Aptitude médicale: Cette marche n'ayant pas de caractère sportif, il ne sera pas demandé de certificat médical. Les participants sont invités à évaluer par eux-mêmes leur capacité à marcher sur 5 km, et à s'abstenir en cas de doute : sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être retenue en cas de problème médical survenant pendant, ou après, la participation à cette marche.

Art.4: Chronométrage : il n'y aura aucun chronométrage, cette marche n'ayant pas un caractère de compétition sportive.

Art.5: Inscriptions :

par internet : Inscription gratuite sur le site [Oxybol.fr](http://Oxybol.fr), ouverte jusqu'au samedi 27 avril 2024 à midi.

Art.6 : Réception des dossards :

Remise des dossards organisée au presbytère de la Madeleine les

- mardi 23/04/2024 de 18h à 19h30,
- jeudi 25/04/2024 de 18h à 19h30
- samedi 27 avril 2024 de 10h00 à 16h00.

**Dossard obligatoirement visible en permanence pendant l'épreuve.**

Art. 7 : CNIL — Droit à l'image : les informations délivrées par les participants sont traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6-1-1978— le participant autorise expressément les organisateurs et leurs ayant-droits, tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous supports et documents promotionnels

et/ou publicitaires dans le monde entier pour la durée la plus longue autorisée par la loi.

Art. 8 : Assurance: Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une assurance souscrite par HOLY GAMES.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (R.C.).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la marche.

Art.9 : Sanction sportive : La mise "hors-marche" d'un participant peut être décidée, par l'organisateur, pour infraction au présent règlement, trouble au bon déroulement de la marche, ou au bon déroulement de la course "10 km Holy Games - PARIS EGLISES TOUR", qui court sur un parcours commun avec celui de cette marche.

Art. 10 : dispositions diverses :

- Ravitaillement : au départ (Parvis Notre Dame des Victoires) et à l'arrivée (Parvis église de la Madeleine).
- Assistance médicale : assurée par une délégation de l'Ordre de Malte
- Sécurité du parcours : assurée par des commissaires signaleurs de la société de sécurité STAND UP, des fonctionnaires de Police et des bénévoles.
- Tous véhicules à roues ou à roulettes sont interdits sur le parcours.

Art. 11 : Récompenses : Les marcheurs les plus méritants pourront recevoir un lot particulier; tous les participants pourront conserver le T-shirt "HOLY GAMES" acquis pour cette marche.

Art. 12 : Annulation de la marche — Non-participation — blessures :

Dans le cas où la marche viendrait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais ne pourrait être effectué ni indemnité perçue. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, dans le cas de la personne inscrite qui ne participe pas à l'activité à laquelle elle s'est inscrite, l'organisateur n'est tenu à aucun remboursement quelle que soit la raison de la non-participation.

Art.13 : Acceptation : Dès lors qu'il a procédé à son inscription à la marche, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine d'exclusion ;

Art.14 : Renseignements divers :

HOLY GAMES : 10 rue du Cloître Notre Dame 75 004 Paris

Directeur course et marche : 06 26 88 38 52 - Charles Jaunez

suivi inscription en ligne : [Oxybol.fr](http://Oxybol.fr)

Départ de la marche : 8h45

Remise des récompenses :

10h15 sur le parvis de l'église de la Madeleine. 75008 Paris

(Messe à 10h30 à la Madeleine)

